



**Présentation projet d'aménagement
et de restructuration du quai sud
Février 2021**

Objectifs du Projet

Réaménagement Quai sud en lien avec la future Viafluvia

Favoriser les déplacements doux

Construction de bâtiments (services, associatif, collectif)

Restructuration de la base de loisirs

Mise en valeur des berges et de la biodiversité

Attractivité touristique, économique, patrimoniale et territoriale



Le programme

Réaménagement du quai Jules Roche (quai sud) comprenant :

- **La création de 3 locaux commerciaux**
- **La création d'un local pour les sauveteurs**
- **La réhabilitation de la salle polyvalente**

Surface de bâtiments : environ 500m²

Un aménagement de l'espace accompagnera la création de bâtiment et inclura :

- **Le départ/arrivée de la Via Fluvia**
- **Un espace de jeux pour enfants, espace public**
- **Une promenade en encorbellement**

Les partenaires et acteurs du projet

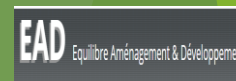
AMO Assistance Maitrise d'Ouvrage

MOE Maitrise d'Œuvre

Entente Via Fluvia

Compagnie Nationale du Rhône

Les financeurs



Présentation et communication du projet

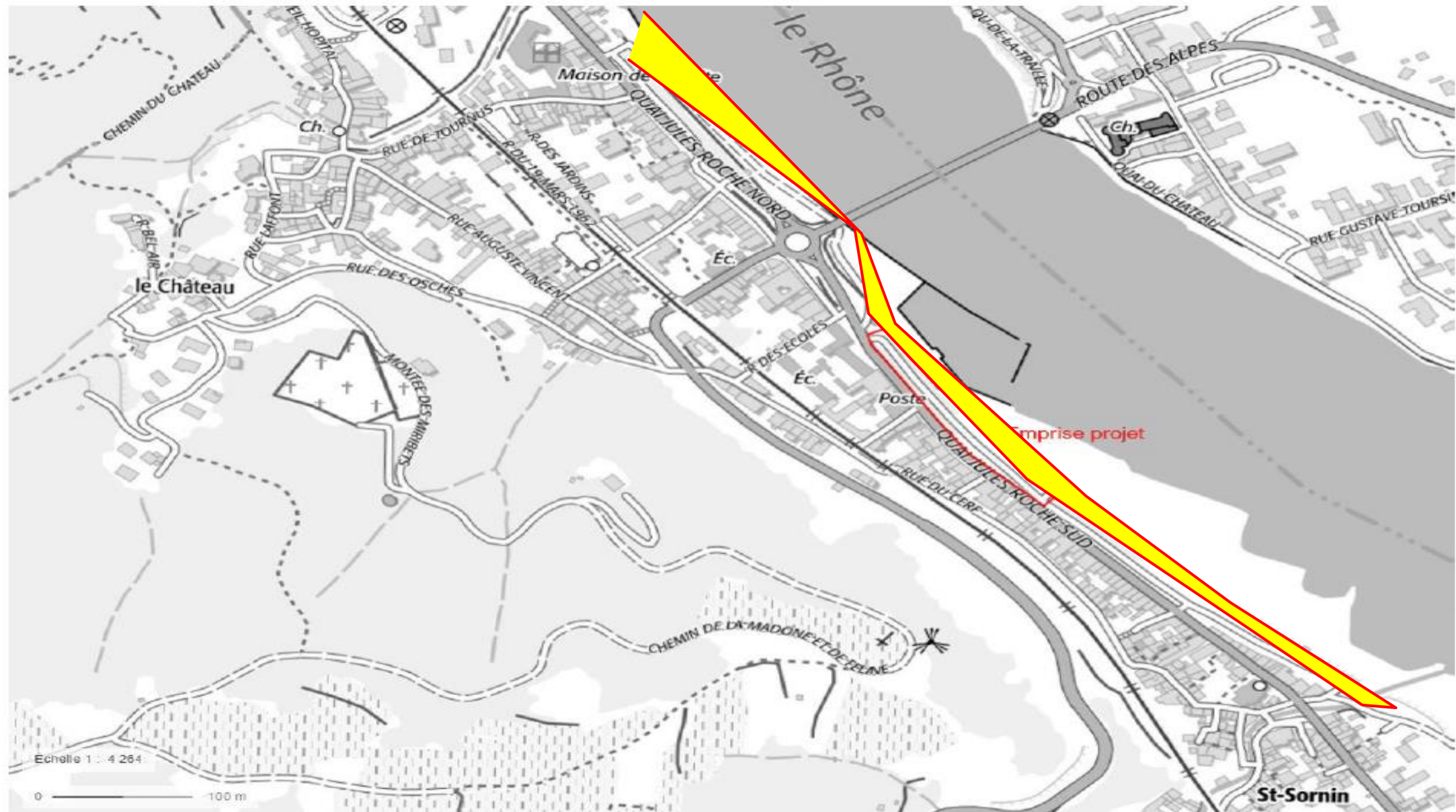
- ▶ **1^{ère} Réunion publique**  19 décembre 2020
- ▶ **2^{ème} Réunion publique**  13 février 2021

- ▶ **Projet présenté à :**

M. S/Préfet, Sénateur, Sénatrice, Pdt Département, Pdt Annonay Rhône Agglo., Conseiller(e) Régional, Conseiller Départemental, représentant de l'entente Via Fluvia, Pdt du SCOT, Maires PEYRAUD et CHAMPAGNE

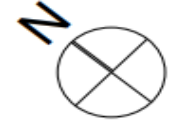
- **Autres supports de communication**
- Registre ouvert en Mairie
- Exposition en Mairie des images du projet en 3D
- Présentation du projet sur site de la commune

2 > PÉRIMÈTRE DE PROJET



Règlement d'urbanisme

Plan d'Occupation des Sols (caduque au 1 janvier 2021)



Terrain : Parcelle non cadastrée
située sur le domaine public

Contrainte règlement d'urbanisme Zone UA :

- > Implantation par rapport aux voies et emprise publique :
 - à l'alignement des voies existantes ou créer,
 - en retrait si le projet est situé dans le prolongement d'un bâtiment existant.
- > Implantation des constructions les unes par rapport aux autres :
 - Deux bâtiments peuvent être contigus. Dans le cas contraire, il n'est pas exigé de distance minimum.
- > CES: non réglementé
- > Hauteur maxi :
 - 10m à l'égout sans excéder la hauteur la plus élevée des bâtiments voisins.
- > Espace vert non réglementé
- > COS: non réglementé

Secteur ABF

- **Projet soumis à l'avis renforcé de l'architecte des bâtiments de France**
- **Passage en RNU 1 janvier 2021 (Règlement**
Le règlement national d'urbanisme (RNU) constitue le cadre des règles applicables à défaut de document d'urbanisme applicable sur le territoire d'une commune



Plan de Prévention des Risques d'inondations (P.P.R.I)

Stationnement

Avant Projet Sommaire 4

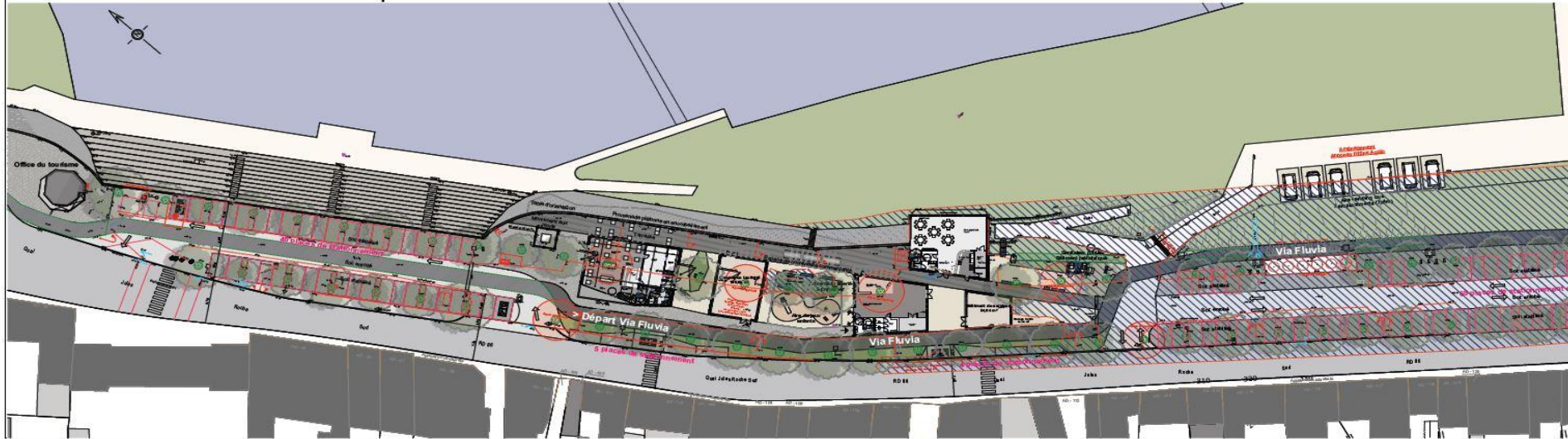
Plan de masse existant : 125 places de stationnement



Etat des lieux
102
places

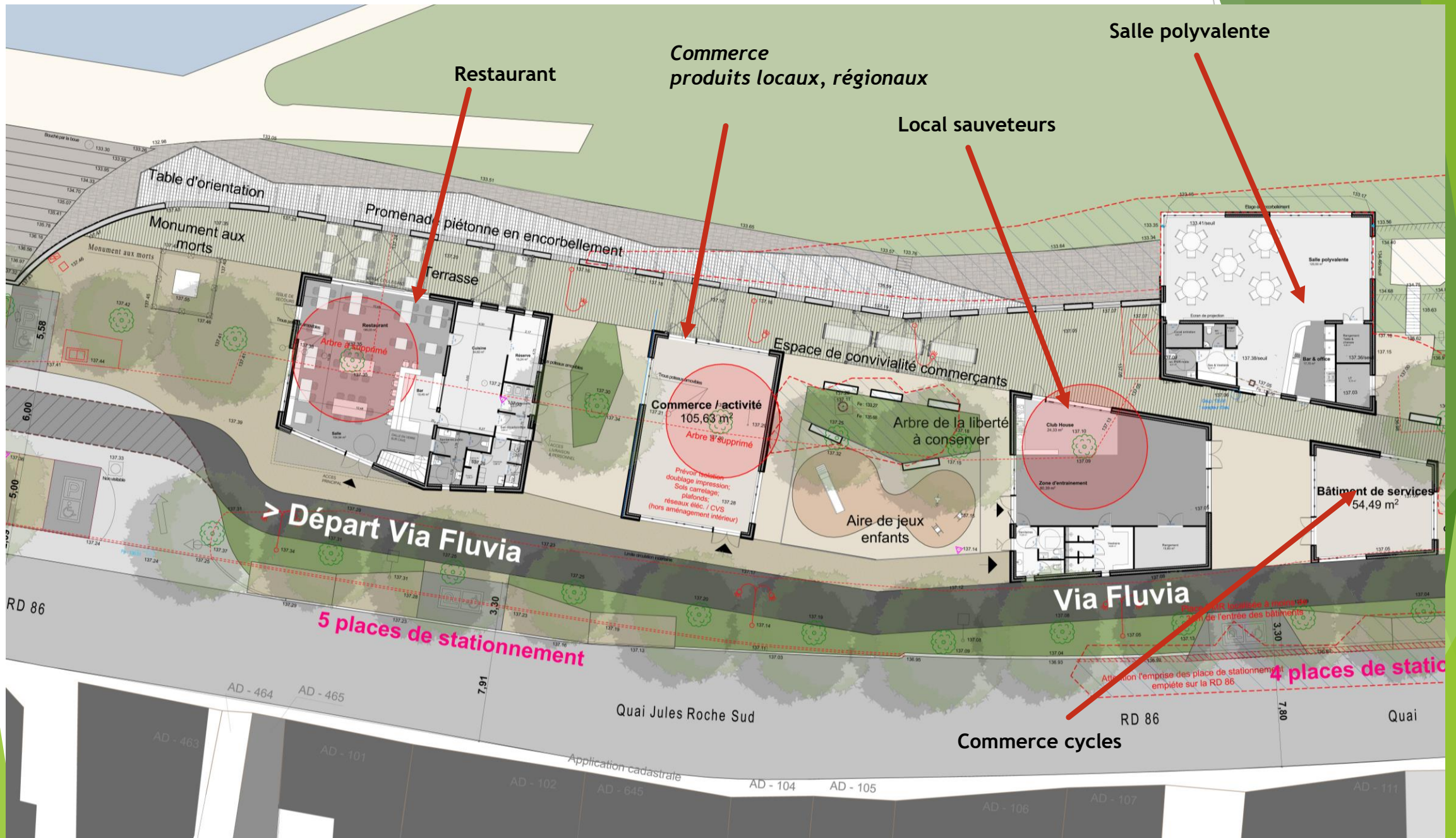
125
places
en tenant compte
des jeux de
pétanque

Plan de masse existant : 117 places de stationnement



Projet 117
emplacements

Macro zoning vue d'ensemble



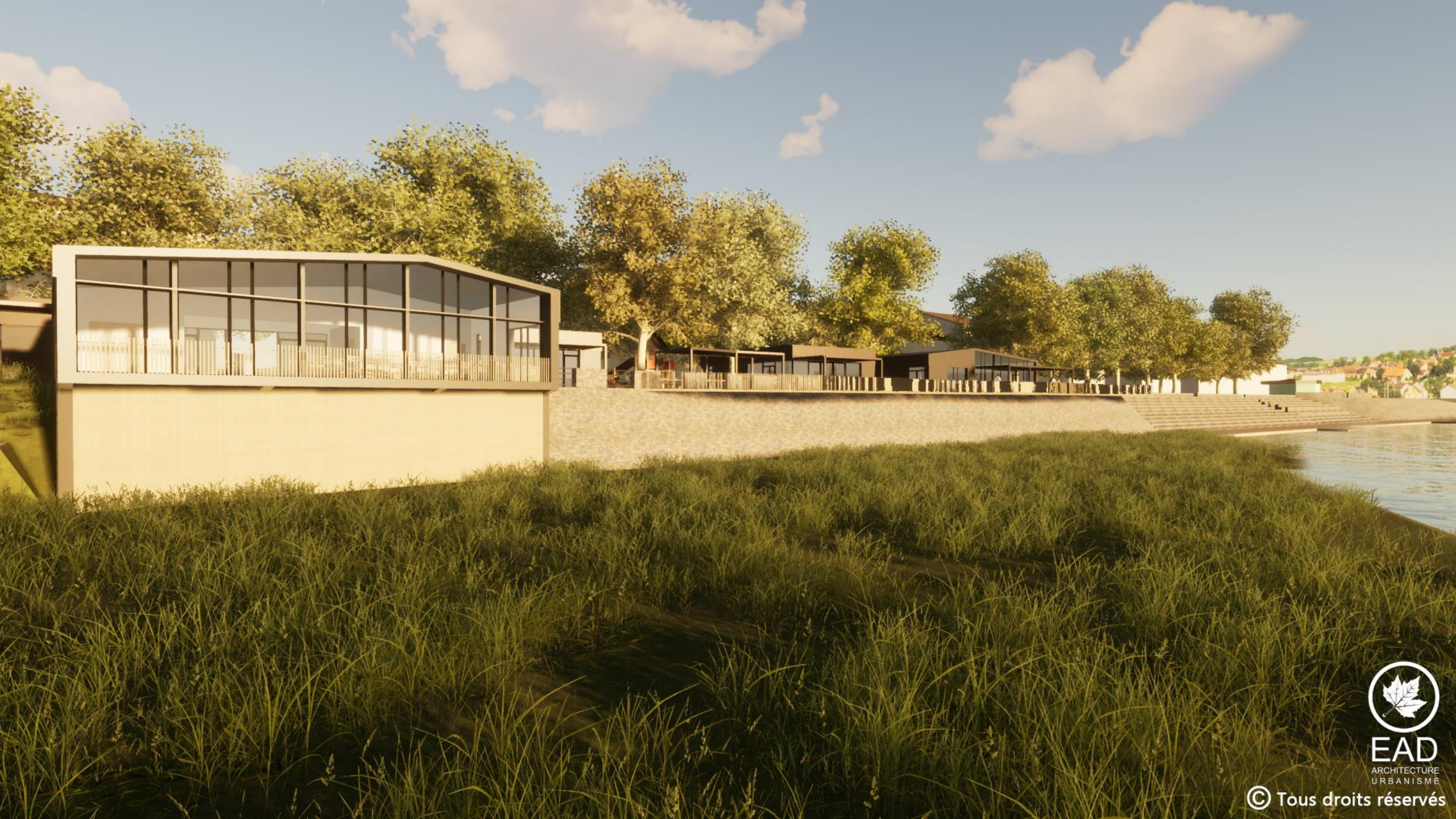
Hauteur des bâtiments 4,50 m





EAD
ARCHITECTURE
URBANISME

© Tous droits réservés



EAD
ARCHITECTURE
URBANISME

© Tous droits réservés



EAD
ARCHITECTURE
URBANISME

© Tous droits réservés



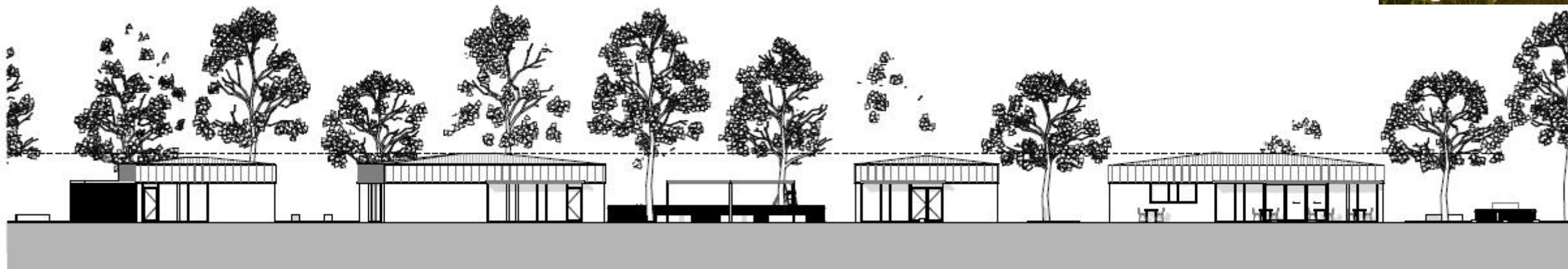




EAD
ARCHITECTURE
URBANISME

© Tous droits réservés

Intégration du projet dans l'environnement



Rétro planning prévisionnel

	2020				2021												2022					
	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06
Attribution MOE et AMO																						
			APS 4																			
					APD PRO																	
							PC															
									Délai de recours													
							DCE															
		Dossiers financements															Travaux tranche 1 Via Fluvia		Travaux tranche 2 Via Fluvia			
		Travaux																				
	Appels à projet																					

Livraison

Estimation coût des travaux (février 2021)

- ▶ 2 tranches de travaux
 1. Tranche ferme
 2. Tranche optionnelle (à engager en fonction des aides obtenues)

TRANCHE FERME	
Aménagement à vocation publique et commerciale	1.560.000 €
Prestations ingénierie	176.000 €
Frais mandat	52.000 €
TOTAL ht	1.788.000 €

TRANCHE OPTIONNELLE	
Promenade encorbellement, wc supplémentaires, voie douce nord, gradin, vidéo	246.000 €
Prestations ingénierie	19.000 €
Frais mandat	8.000 €
TOTAL ht	273.000 €

Plan de financement prévisionnel (février 2021)

Prévisions aides publiques

Région Auvergne Rhône Alpes		
Etat DETR/DSIL	74%	1.518.000 €
Département		

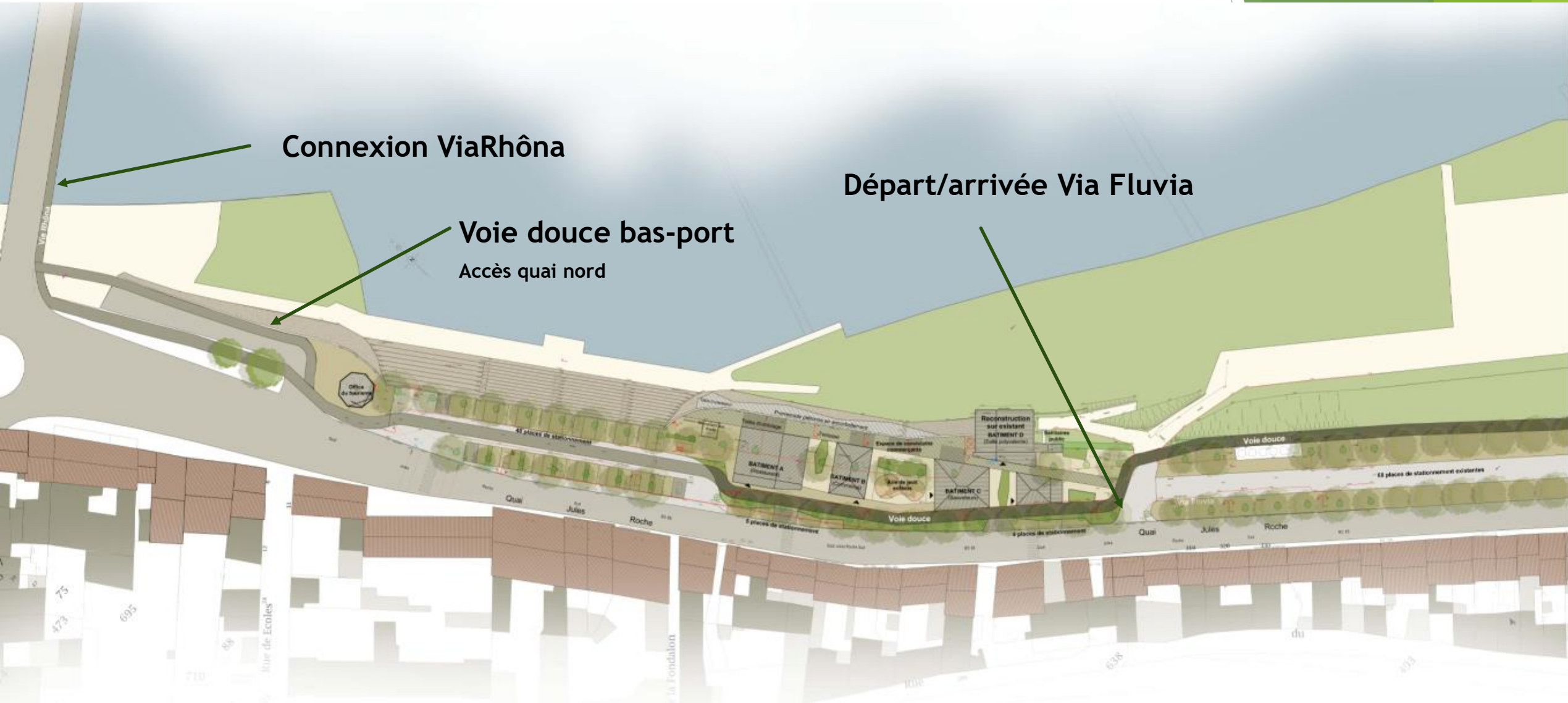
Autofinancement Commune

Fonds propres	26%	543.000 €
TOTAL Aides publiques et fonds propres Commune	100%	2.061.000 €

An aerial photograph of a town with a river. A thick red line is drawn across the image, starting from the top left, crossing the river, and ending in the bottom right. The line follows a path through the town, crossing the river and connecting different parts of the urban area. The text is overlaid on the river section of the red line.

Voie douce sud/nord
connexion avec la Via Rhôna et la Via Fluvia

Tracé voie douce et Via Fluvia



Connexion ViaRhôna

Voie douce bas-port
Accès quai nord

Départ/arrivée Via Fluvia

VOTRE ITINÉRAIRE

ENTRE LOIRE
ET RHÔNE

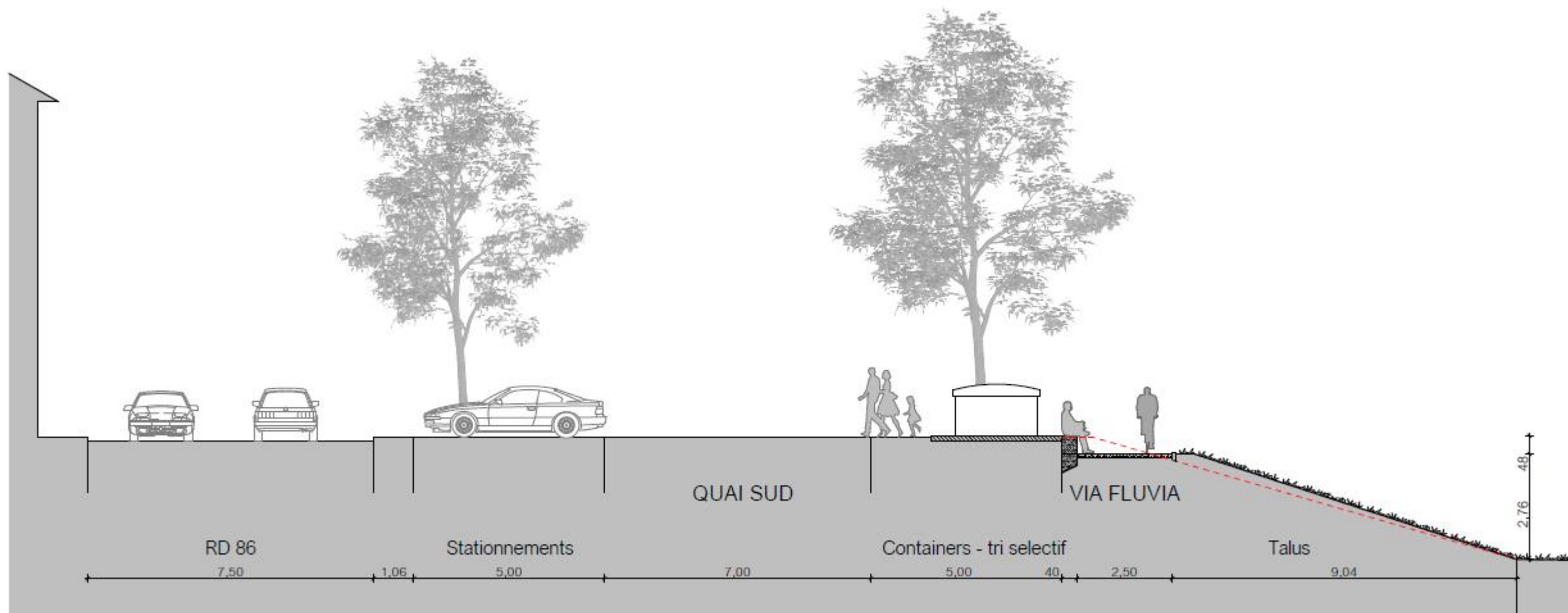


120 Kms à terme de voie douce

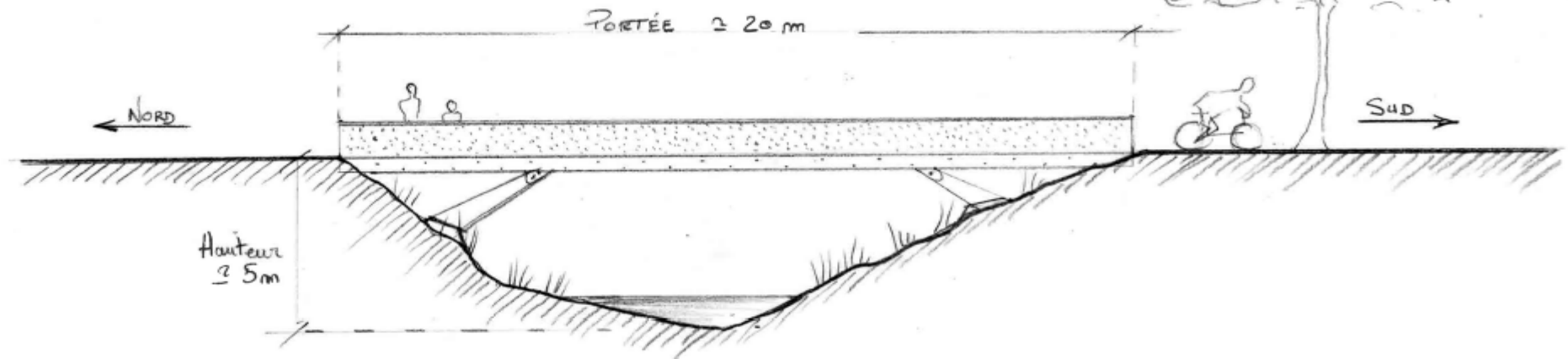
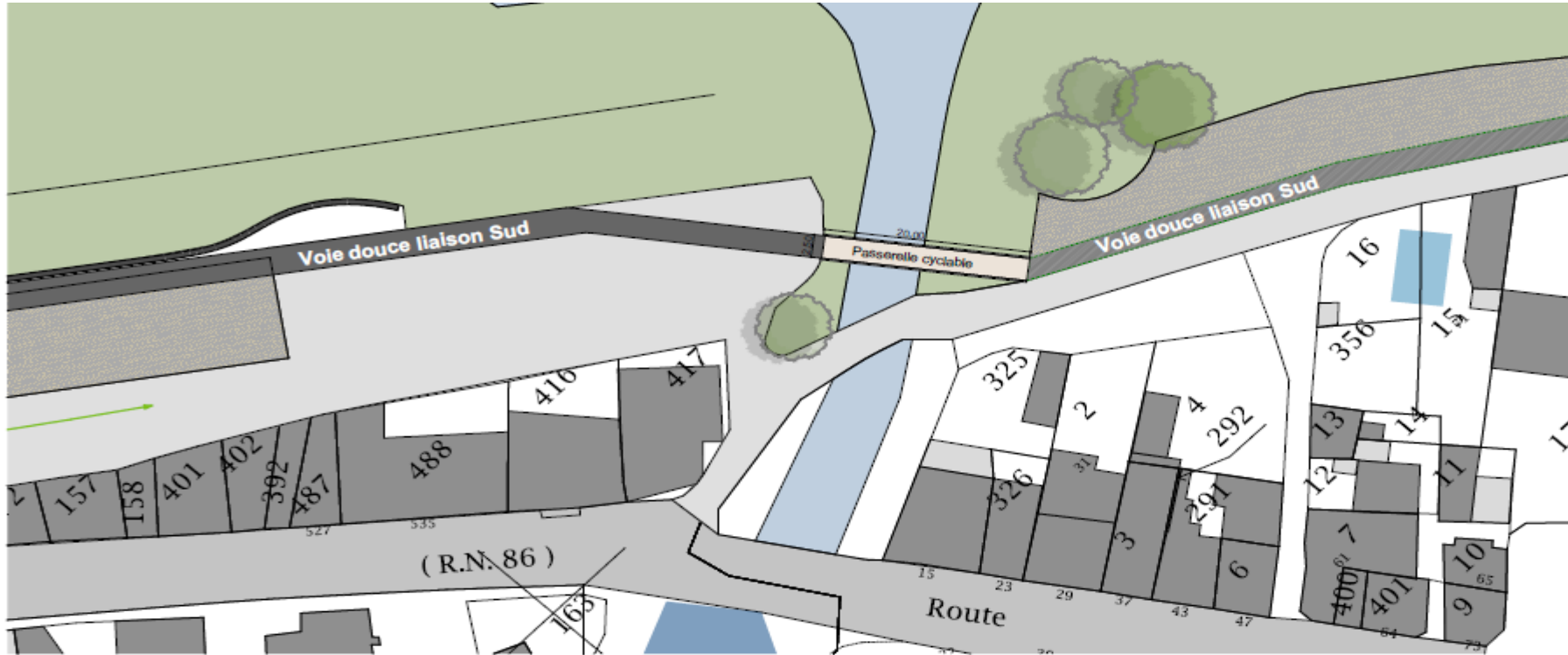
LES PARCOURS

- Voie verte aménagée
- Voie non aménagée

Plan de coupe voie « VIA FLUVIA »



VIA FLUVIA franchissement ruisseau de MOURE



Financement Via Fluvia



► Annonay Rhône Agglo.

Financement de la **1^{ère} tranche 2021** de la base de loisirs jusqu'en aval du ruisseau de Moure

2021

170.000 € ht

Délibération ARA le 21/01/2021

Financement

votée à l'unanimité

Délégation de la MOA

votée à l'unanimité

► **2^{ème} tranche 2022**, tracé jusqu'à la limite Peyraud

Schéma de COhésion Territoriale

Charte « *biodiversité active* »

- ▶ Le projet sera labellisé par le SCOT des rives du Rhône « **biodiversité active** »

- ▶ Il devra répondre à 5 objectifs:
 1. Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire
 2. Protéger les espèces et les espaces
 3. Engager des mesures visant à mieux prendre en compte ces enjeux dans ce projet d'aménagement
 4. Sensibiliser les acteurs et les habitants
 5. Comparer le territoire à d'autres pour prendre la mesure des avancées et des marges de progression à réaliser

La commune engagera des partenariats avec la CNR et le Conservatoire d'Espaces Naturels Isère qui assure la gestion et la valorisation de la réserve naturelle de l'île de la platière

Appels à projets

- ❑ **3 candidats retenus** (Conseil Municipal 16/12/2020)
 - ❑ *Commerce de produits locaux, régionaux*
 - ▶ ***Sarl CLOS & VINS***
 - ❑ *Commerce de cycles*
 - ▶ ***Franchise BEE'S***
 - ❑ *Restaurant*
 - ▶ ***Sarl Les saveurs du bateau***



Sdea ardèche
L'ingénierie solidaire des Territoires



Présentation du projet en version plus détaillée consultable en Maire

